



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°04-2024-004

PUBLIÉ LE 10 JANVIER 2024

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Agence Régionale de la Santé

04-2024-01-10-00001 - Décision du 10/01/2024 portant modification de l'agrément n°06-04 de la société de transports sanitaires terrestres " SARL SE AMBULANCES VOLPE -04200 SISTERON, VSL GS978ZF" (3 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction de la Citoyenneté et de la Légalité

04-2024-01-10-00002 - AP N°2024-010-001 du 10/01/2024 portant abrogation d'une habilitation dans le domaine funéraire. (2 pages)

Page 7

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-01-10-00001

Décision du 10/01/2024 portant modification de
l'agrément n°06-04 de la société de transports
sanitaires terrestres " SARL SE AMBULANCES
VOLPE -04200 SISTERON, VSL GS978ZF"



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation départementale des Alpes de Haute-Provence
Pôle animation des politiques territoriales
Service réglementation



Décision du 10 janvier 2024

**Portant modification de l'agrément n° 06-04 de la société de transports sanitaires terrestres
« SARL SE AMBULANCES VOLPE – 04200 SISTERON
VSL GS 978 ZF**

Le Directeur Général de l'Agence régionale de santé
Provence-Alpes-Côte d'Azur

- VU** le code de la santé publique, notamment ses articles L. 6312-1 à L. 6313-1 et R. 6312-1 à R. 6314-26 ;
- VU** l'ordonnance 2010-177 du 23 février 2010 de coordination avec la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire de l'intervention de la loi 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;
- VU** le décret du Président de la République en date du 14 septembre 2022, portant nomination de Monsieur Denis ROBIN, en qualité de directeur général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur, à compter du 3 octobre 2022 ;
- VU** l'arrêté du 21 décembre 1987 modifié relatif à la composition du dossier d'agrément des personnes effectuant des transports sanitaires terrestres et au contrôle des véhicules affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté 90-2060 du 19 octobre 1990 portant agrément de la société de transports sanitaires terrestres à « SARL SE AMBULANCES VOLPE – 04200 SISTERON » ;
- VU** l'arrêté du 5 octobre 1995 relatif à l'autorisation de mise en services des véhicules et des installations matérielles affectés aux transports sanitaires ;
- VU** l'arrêté du 12 décembre 2017 fixant les caractéristiques et les installations matérielles exigées pour les véhicules affectés aux transports sanitaires terrestres ;
- VU** l'arrêté du 4 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Bertrand BIJU-DUVAL, en qualité de Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur ;
- VU** la décision du 31 octobre 2023 portant modification de l'agrément n°06-04 de la société de transports sanitaires « SARL SE AMBULANCES VOLPE – 04200 SISTERON » ;
- CONSIDERANT** la transmission des pièces en date du 14 décembre 2023, relatifs au remplacement du VSL immatriculé DC 599 WY par le VSL immatriculé GS 978 ZF contrôlé le 19 décembre 2023 ;
- SUR PROPOSITION** du Directeur départemental de la délégation des Alpes-de-Haute-Provence de l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur - Direction départementale des Alpes-de-Haute-Provence - Rue Pasteur - CS30229 - 04013 Digne-les-Bains cedex

Tél 04.13.55.80.10 / Fax : 04.13.55.80.40

<https://www.paca.ars.sante.fr/>

Page 1/3

DECIDE

Article 1 : La décision du 31 octobre 2023 portant modification de l'agrément n° 06-04 de la société de transports sanitaires « SARL SE AMBULANCES VOLPE – 04200 SISTERON » est modifiée ainsi qu'il suit :

Dénomination : SARL SE AMBULANCES VOLPE
Gérant : Monsieur Sébastien VOLPE
Siège social : 45 route de Marseille – 04200 SISTERON
Téléphone : 04.92.61.09.49

Véhicules autorisés :

Date	Catégorie / Type	MARQUE	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
SITE DE SITERON					
23/08/2018	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	EZ 483 CV	18/07/2018	VF1FL000260059673
13/05/2022	ASSU A Type B	RENAULT	GF 182 WG	15/04/2022	VF1VA000768369434
20/05/2022	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	GF 915 WF	15/04/2022	VF1FL000267052052
27/07/2022	Ambulance C / Type A (B)	RENAULT	GF 414 TS	12/04/2022	VF1FL000866918701
14/12/2022	Ambulance C / Type A	RENAULT	EL 625 CA	27/03/2017	VF11FL01955687125
28/10/2016	VSL	MERCEDEZ	DR 397 RL	21/05/2015	WDD2462121J334681
01/03/2019	VSL	MERCEDEZ	AM 793 LJ	26/02/2010	WDD2120021A186885
25/09/2019	VSL	MERCEDEZ	EQ 680 CN	29/08/2017	WDD2462121J449736
22/07/2020	VSL	RENAULT	EL 899 GA	30/03/2017	VF1RFD00754741161
23/06/2021	VSL	MERCEDEZ	DV 121 PK	09/09/2015	WDD2462081N131105
22/03/2022	VSL	RENAULT	FH 297 MS	29/06/2019	VF1RFD00461970111
31/05/2022	VSL	RENAULT	FH 472 KA	27/06/2019	VF1RFD00963045621
20/07/2023	VSL	RENAULT	FF 516 PN	19/04/2019	VF1RFD00063045622
26/09/2023	VSL	MERCEDEZ	CP 355 SR	11/01/2013	WDD2040001A786562
30/10/2023	VSL	MERCEDEZ	FV 834 NJ	03/12/2020	W1K2470031J109997
SITE DE CHATEAU ARNOUX					
07/12/2022	Ambulance A / Type B	RENAULT	GH 663 PM	19/07/2022	VF1VA000168369395
30/10/2023	Ambulance C / Type A	RENAULT	DL 899 KB	30/10/2014	VF1FLB1B1EY750794
26/05/2021	VSL	MERCEDEZ	BE 394 MK	10/12/2012	WSS2040001A482898
07/03/2023	VSL	RENAULT	FH 112 MS	29/06/2019	VF1RFD00861970113
31/10/2023	VSL	RENAULT	FT 180 QR	23/10/2020	VF1RFD00X66287235
19/12/2023	VSL	SEAT	GS 978 ZF	12/12/2023	VSSZZZ5F3R6521866

Véhicule hors quota :

Date	Catégorie / Type	MARQUE	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
09/08/2021	Ambulance A / Type C	RENAULT	FG 542 MT	28/05/2019	VF1MA000361565651

Véhicules radiés :

Date	Catégorie / Type	MARQUE	Immatriculation	1 ^{ère} immatriculation	N° de série
07/03/2023	VSL	RENAULT	FF 516 PN	19/04/2019	VF1RFD00063045622
20/07/2023	VSL	RENAULT	CY 173 NV	13/09/2013	WDD204000A875803
26/09/2023	VSL	MERCEDEZ	CK 259 FM	03/09/2012	WDD2040001A669800
30/10/2023	Ambulance C / Type A	RENAULT	FV 637 AG	09/11/2020	VF1FL000363431309
30/10/2023	VSL	MERCEDEZ	ET 216 RF	29/01/2018	WDD2462121N243017
31/10/2023	VSL	RENAULT	FB 067 FH	22/10/2018	VF1RFD008610909301
19/12/2023	VSL	MERCEDEZ	DC 599 WY	06/02/2014	WDD2040001A93086

Article 2 : La présente décision peut être contestée par voie de recours gracieux auprès du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé Provence-Alpes-Côte et / ou de recours contentieux devant la juridiction administrative territoriale compétente dans un délai de 2 mois à compter de sa publication pour les tiers et de sa notification pour les intéressés.

Article 3 : Le Directeur général de l'Agence régionale de Santé Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Directeur de la délégation départementale des Alpes-de-Haute-Provence sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision qui sera insérée au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Alpes de Haute-Provence.

Digne les Bains le 10 janvier 2024

Pour le directeur général de l'ARS PACA et par délégation,
Le directeur départemental de la délégation
des Alpes-de-Haute-Provence

Bertrand BIJU-DUVAL



Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2024-01-10-00002

AP N°2024-010-001 du 10/01/2024 portant
abrogation d'une habilitation dans le domaine
funéraire.

Digne-les-Bains, le **10 JAN. 2024**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2024- 010 001

portant abrogation d'une habilitation dans le domaine funéraire

LE PRÉFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2223-19 et suivants, R. 2223-56 et suivants et D. 2223-34 et suivants ;
- Vu** la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire ;
- Vu** le décret n° 2011-121 du 28 janvier 2011 relatif aux opérations funéraires ;
- Vu** le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;
- Vu** l'arrêté préfectoral n° 2023-060 004 du 1^{er} mars 2023 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire de pompes funèbres « FUNEXIA » sis zone artisanale Les Iscles 04700 La Brillanne (Alpes-de-Haute-Provence), exploité par M. Bernard GASTALDI ;
- Vu** l'extrait d'immatriculation principale au registre du commerce et des sociétés (Kbis) du 28 novembre 2023, du Greffe du Tribunal de Commerce de Manosque (Alpes-de-Haute-Provence), indiquant « conseils en affaires » comme activités exercées par la SARL FUNEXIA ;
- Vu** l'absence de mentions relatives à l'exercice d'activités liées au domaine funéraire sur l'extrait Kbis du 28 novembre 2023 ;
- Vu** l'ensemble des pièces annexées à la demande ;

ARRÊTE :

Article 1 : L'arrêté préfectoral n° 2023-060 004 du 1^{er} mars 2023 portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire de l'établissement secondaire de pompes funèbres « FUNEXIA » sis zone artisanale Les Iscles 04700 La Brillanne (Alpes-de-Haute-Provence), exploité par M. Bernard GASTALDI, est abrogé.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet, dans un délai de deux mois suivant sa notification :

- d'un recours administratif gracieux devant le préfet des Alpes-de-Haute-Provence ;
- d'un recours hiérarchique auprès de la Direction générale des collectivités locales (DGCL), Ministère de l'Intérieur et des Outre-mer – Place Beauvau 75800 Paris cedex 08 ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Marseille – 31, rue Jean-François Leca 13002 Marseille cedex 6.

La juridiction administrative peut être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Article 3 : La Secrétaire générale de la préfecture est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et notifié à M. Bernard GASTALDI.

Pour le Préfet et par délégation,
La Secrétaire générale



Chloé DEMEULENAERE